

Centre national de gestion

**Arrêté du 11 mai 2023 portant inscription au titre de l'année 2023
au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction**

NOR :

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 6141-1 ;

Vu les articles L.522-32 à L.522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 fixant le pourcentage mentionné à l'article 21 ter du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs d'hôpital hors classe ci-après sont inscrits au titre de l'année 2023 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article L.5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique comme suit :

ABALAIN	Gwénoyée
AMSELLI	Alban
ANTONINI	Jérôme
ARNAL	Christine
ASTIER	Olivier
BARON	Michel
BARTHES	Richard
BIAIS	Thierry
BOILLEY-RAYROLES	Aude

BOISSON	Jean-Yves
BOULHAROUF	Nadia
BOURGEOIS	Christiane
BOURIAT	Christophe
BRUNEAU	Francis
CARTAU-DELAGE	Sandrine
CAUSSE	David
CAZELLES	Bertrand
CHARPENTIER	Philippe
DEBUS	Dominique
DECQ-GARCIA	Anne
DEMAY	Marie-Josée
DREXLER	Armelle
DUMAS	Camille
DUNYACH	Marie
DURAND-ROCHE	Valérie
EMBS	Olivier
ETCHEVERRY	Xavier
FAGE-MOREEL	Vannessa
FINKELSTEIN	Pascale
FOUCARD	Florent
GRESLON	Claudie
GUEPRATTE	Charles
GUERDER	Magali
GUINAMANT	Alain
GUINARD	Philippe
HUBIN	Jérôme
ISABEY	Bénédicte
JACOB	Stéphane
JAMET	Alexis
KELLER	Catherine
KLEIN	Manuel
LAURENT	Guillaume
LE MOIGN	Raymond
LOISON	Dominique
LONGUET	Bertrand
LUSSIEZ	Cédric
LYDA-TRUFFIER	Agnès
MACHON	Luc-Olivier
MALFROY	Jérôme
MARAVAL	Philippe
MARLIER-SUTTER	Aude
MILLIAT	Laurence
MIZZI-FOURNEL	Violaine
MONDOLONI	Loïc
MORAILLON	Marie Catherine
OSU	Dominique
PACAUD-TRICOT	Mireille

PESCE	Jean-Luc
REUSCHLE	Dominique
RIMATTEI	Frédéric
SADRAN	François
SANCHEZ	Nathalie
STRAUSS	Wilfrid
TEOLI	Jean-Claude
TONNEAU	Claude-Henri
TREGUENARD	Sébastien
VILAYLECK	Elisabeth-Maya

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 11 mai 2023

La directrice générale
du Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD